

Accusé de réception en préfecture
021-242100410-20101216-2010-12-16_035-DE
Date de signature : 20/12/2010
Date de réception : 20/12/2010
Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 9 décembre 2010

Publié le 17 décembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Gilles MATHEY
M. Patrick CHAPUIS	ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMENT
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Rémi DELATTE
Mlle Badiââ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	

Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Benoît BORDAT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Christophe BERTHIER	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
M. Michel ROTGER	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU.
M. Gaston FOUCHERES	
M. Pierre PETITJEAN	
M. Philippe GUYARD	

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

**Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - OPAC de Dijon :
construction de 19 logements (8 PLUS, 4 PLAi, 7 PLS), 7 rue du Château d'Eau à
Plombières-les-Dijon**

L'OPAC de Dijon va réaliser la construction de 19 logements collectifs situés 7 rue du Château d'Eau à Plombières-les-Dijon. Cette opération, faisant l'objet d'une certification BBC Effinergie, a été financée au titre de la délégation 2009 de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, l'OPAC de Dijon, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

- 104 000 € au titre des PLUS,
 - 74 000 € au titre des PLAi,
 - 31 500 € au titre des PLS,
- représentant 7,71 % du coût prévisionnel TTC (2 717 620,21 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose sur le concours financier du Conseil Régional, du Conseil Général, ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon – *2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-*, pour l'opération de construction de 19 logements collectifs (8 PLUS, 4 PLAi, 7 PLS), situés 7 rue du Château d'eau à Plombières-les-Dijon, **trois subventions d'un montant total de 209 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 104 000 € au titre des PLUS,
 - 74 000 € au titre des PLAi,
 - 31 500 € au titre des PLS ;
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.